

(<https://gouv.fr/coronavirus>)



L'essentiel de l'actualité

(</info-coronavirus-covid-19/production-de-masques-barriere>)

Masques

(</info-coronavirus-covid-19/infos-rapatriements-et-departs>)



Rapatriements et départs

(</info-coronavirus-covid-19/infos-economie>)



Économie

(</info-coronavirus-covid-19/infos-travailemloi>)



Travail, emploi

(</info-coronavirus-covid-19/infos-prevention-prevention-et-depistage>)



Prévention, dépistage

(</info-coronavirus-covid-19/infos-solidarite>)



Solidarité

(</info-coronavirus-covid-19/infos-soignants>)



Soignants

(</info-coronavirus-covid-19/infos-personnes-en-quatorzaine>)



Personnes en quatorzaine

(</info-coronavirus-covid-19/infos-scolarité-formation>)



Scolarité

(/info-coronavirus-covid-19/infos-transports)

Transports

(/info-coronavirus-covid-19/main-facts)

Main facts

(/info-coronavirus-covid-19/videos-affiches-et-depliants)

Vidéos Dépliants Affiches

(/info-coronavirus-covid-19/espaces-presse-coronavirus-covid-19)

Espace presse

49 6E 66 6F 63 6F 72 6F 6E 61 76 69 72 75 73 43 6F 76 69 64 2D 31 39

Mise à jour : Mardi, 21 juillet, 2020 - 18:00

Point sanitaire

Mardi 21 juillet : 11 tests de dépistage ont été effectués. Ils se sont tous avérés négatifs.

Les personnes présentant des **symptômes grippaux** (toux, fièvre, etc.) doivent consulter leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un **centre de dépistage du Covid-19**.

22

cas confirmés

(dont 22 ont quitté l'unité Covid-19 de l'hôpital)

0

patient en réanimation

9 886

tests réalisés
depuis le 18 mars

253


personnes en quatorzaine dans un hôtel

L'essentiel de l'actualité

Les **mesures de confinement** prises pour éviter la propagation du virus en Nouvelle-Calédonie **sont levées depuis lundi 15 juin.**

Les vols réguliers internationaux au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie restent suspendus au moins jusqu'au 24 octobre. Un nouveau dispositif entrera en vigueur le 1^{er} août. PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI. (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/infos-rapatriements-et-departs>)

Une **quatorzaine obligatoire** dans un hôtel réquisitionné par le gouvernement est toujours en vigueur pour les passagers qui arrivent en Nouvelle-Calédonie, par avion ou navire de plaisance, excepté pour les passagers en provenance de Wallis-et-Futuna.

 Arrêté 2020-7654 du 17 juin 2020.pdf (https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/arrete_conjoint_pgnc_et_hc_modifiant_larrete_ndeg_2020-6076_du_5_mai_2020.pdf)

Les professionnels indispensables à la reprise de la vie économique ou qui ont des spécificités professionnelles non présentes sur le territoire peuvent bénéficier d'une **procédure dérogatoire** pour se rendre en Nouvelle-Calédonie pour un court séjour (30 jours maximum). PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI. (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/personnes-en-quatorzaine>)

En complément de la quatorzaine obligatoire à l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, l'État a mis en place **de nouvelles mesures sanitaires :**

- **les passagers de plus de 11 ans qui quittent la Métropole à destination de la Nouvelle-Calédonie** doivent présenter le **résultat d'un test de dépistage du Covid-19 négatif, réalisé moins de 72 heures avant le vol ; et une attestation sur l'honneur** par laquelle ils déclarent ne pas avoir de symptômes d'infection au Covid-19 et qu'ils n'ont pas connaissance d'avoir été en contact avec un cas confirmé de Covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol. Ces documents sont à transmettre, avant l'embarquement, à la compagnie aérienne qui les contrôlera ;

- **les passagers de plus de 11 ans qui quittent la Nouvelle-Calédonie à destination de la Métropole** doivent se munir d'**une attestation sur l'honneur** par laquelle ils déclarent ne pas avoir de symptômes d'infection au Covid-19 et qu'ils n'ont pas été, à leur connaissance, en contact avec un cas confirmé de Covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol. Il n'est **pas nécessaire** de présenter un test de dépistage du Covid-19 négatif. PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI. (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/infos-rapatriements-et-departs>)

Questions relatives aux rapatriements et départs de Nouvelle-Calédonie :

05 05 05 ou depuis l'étranger + 687 207 714 (8 h - 18 h, du lundi au vendredi les jours ouvrables)
rapatriementcovidnc@gouv.nc (mailto:rapatriementcovidnc@gouv.nc)

**Cliquer ici pour consulter la foire aux questions ([http://gouv.nc/toutes-vos-questions-sur-les-
rapatriements-en-nouvelle-caledonie-et-les-departs-de-nouvelle](http://gouv.nc/toutes-vos-questions-sur-les-
rapatriements-en-nouvelle-caledonie-et-les-departs-de-nouvelle))**

Questions relatives aux courts séjours des professionnels : 05 05 05 ou pcofret@gouv.nc
(mailto:pcofret@gouv.nc)

 Arrêté 2020-6982 du 5 juin 2020.pdf (https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/arrete_du_5_juin_2020_-_fin_de_quarantaine_pour_wf_et_avions_au_depart_a_pleine_capacite.pdf)

 Arrêté 2020-7654 du 17 juin 2020.pdf (https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/arrete_conjoint_pgnc_et_hc_modifiant_larrete_ndeg_2020-6076_du_5_mai_2020.pdf)

Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc (<http://www.juridoc.gouv.nc/>), la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Cette rubrique est accessible via **Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées** puis **Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie**.